

Département de l'Orne --- Arrondissement d'Alençon --- Commune de Chailloué --- 5 place de la Mairie – 61500	<b>EXTRAIT</b> du REGISTRE des DELIBERATIONS  DU  <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  Commune de CHAILLOUE
--	--

Délibération n° 16-014 – page 1/1

Nombre de conseillers  
 En exercice : 36  
 Présents : 26  
 Votants : 32  
 Date de convocation :  
 11/02/2016  
 Date d'affichage :  
 11/02/2016

**OBJET :**

CCAS - DESIGNATION  
 DES MEMBRES DU  
 CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le dix-neuf février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Marcel Riant, Maire de la commune nouvelle de CHAILLOUÉ.

Sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents : Mesdames MAACHI Christine, DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD Françoise, BOURGERIE Séverine, COESNON Martine, COTTEREAU Paméla, GUERIN Martine, BREBION Jessica, GAUME Isabelle, DUVAL Cécile, BARBIER Catherine, PROD'HOMME Jeannine et Messieurs Riant Marcel, LEBOË Pierrick, ROBLIN Bruno, CORU Vincent, COUPARD Gilbert, ALEXANDRE Emmanuel, BLANPAIN Franck, LELOUP Christian, LETARD Philippe, LECOEUR Henri, CHATEL Jacques, GESLIN Michel, GICQUEL Jean-Luc, CATTEAU Gérard, TARABELLE Christophe,

Etaient absents : Mme DANOT Agnès, Mme, SCHNEIDER Véronique, M. TABUR Denis et M. BOULANT Samuel.

Excusés : M. RAISON Christophe a donné pouvoir à M. CORU Vincent, Mme DROUILLET Jessica a donné pouvoir à M. COUPARD Gilbert, M. POTTIER Marc a donné pouvoir à Mme DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD Françoise, Mme GARNIER-LEPRIEUR Manuela a donné pouvoir à M. ROBLIN Bruno, M. GALLOT Jérôme a donné pouvoir à Mme MAACHI Christine, M. LEPRIEUR Jérôme a donné pouvoir à Mme GUERIN Martine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme BREBION Laëtitia a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire informe au Conseil Municipal que les représentants au CCAS doivent être désignés de la façon suivante et en conformité avec le décret 54-611 du 11 juin 1954 repris par le Code de la Famille et de l'Aide Sociale, et qu'il est composé de Conseillers Municipaux et de délégués désignés par le Maire, lui-même Président de droit.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de fixer à 18 le nombre de membres du CCAS (9 au sein des élus, 9 extérieurs).

Sont nommées : Mesdames COESNON Martine, BOURGERIE Séverine, MAACHI Christine, BREBION Laëtitia, COUPARD Gilbert, GUERIN Martine, PROD'HOMME Jeannine, DUVAL Cécile, DANOT Agnès qui déclarent accepter leur mandat.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté pour la nomination de neuf membres extérieurs afin que le CCAS puisse fonctionner

Fait et délibéré à Chailloué, le 19 février 2016

Pour extrait certifié conforme,  
 Christine MAACHI, 3<sup>ème</sup> Adjointe.

